SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

DELIBERATION

REÇU EN PREFECTURE
le 20/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-255902892-20250620-18_25-DE

Suite à la convocation en date du 23 avril 2025,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 6 juin 2025,
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la Lys, le 13 juin 2025

Étaient présents :

MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Dissaux, Mequignon, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Chevalier, Delrue, Duwicquet, Goube, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Cambien, Dieusart, Haesebroeck, Hocq, Houssin, Ledoux, Legrand, Perin

Vu le rapport n° 18-25

DECIDE

- De passer une consultation pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de suivi de la turbidité de l'eau sur les bassins versants prioritaires ;
- De passer un marché pour l'achat de turbidimètres conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De passer un marché public pour la campagne d'analyses conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- D'imputer les sommes correspondantes au budget du Syndicat ;
- D'autoriser son Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision (lancement des consultations, signatures des marchés, des avenants éventuels, ...).

VOTANTS : 6 POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX de la LYS

Le Président du Syndicat Mixte
D'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

REÇU EN PREFECTURE
le 20/06/2025
Application agréée E-legalite.com
059-255902892-20250620-18_25-DE

RAPPORT : 18-25

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

OBJET : INTERREG – CARE + – suivi de la turbidité de l'eau sur les bassins versants prioritaires

Le projet CARE+ (Coopération Transfrontalière pour des Actions pour la Ressource en Eau) est subventionné par le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et s'inscrit dans la priorité 2 du programme « Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique » et plus particulièrement dans l'objectif spécifique 2.5 « Promouvoir l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau » dont l'objectif est de « Soutenir les actions qui améliorent la ressource en eau à travers sa préservation, le maintien de son accessibilité, son traitement et sa gestion transfrontalière ».

Il vise à améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau à enjeux, situés dans le bassin hydrographique international de l'Escaut, plus précisément sur les bassins versants transfrontaliers de la Lys et de l'Yser.

Ces cours d'eau sont actuellement concernés par de multiples pollutions, parmi lesquelles celles issues de l'activité agricole intensive. Les produits phytosanitaires et les nutriments régulièrement utilisés par les agriculteurs du territoire impactent fortement la qualité des cours d'eau, tout comme les pratiques véhiculant des matières en suspension, notamment lors de fortes pluies. Ces pollutions mettent en danger les usages existants de la ressource, tels que l'alimentation en eau potable ou l'irrigation.

Plusieurs sites pilotes, répartis de part et d'autre de la frontière franco-flamande, feront l'objet d'actions prévues dans le projet (Pas-de-Calais et Province de Flandre Occidentale). Certains sites pilotes ont déjà fait l'objet d'un diagnostic et de la mise en place de mesures tandis que d'autres sites se lancent dans cette démarche de préservation de la ressource.

En 2016, le SMAEL a mené une campagne de mesures et d'analyses sur la Lys amont, dans le cadre de la délimitation de l'aire d'alimentation de la prise d'eau de Moulin-le-Comte.

Le bassin de la Lys amont avait été découpé en sous-bassins grâce à une collaboration avec le Symsagel qui dispose de l'outil Lidar. Il s'agissait d'identifier le plus précisément la provenance des apports de matières en suspension à la rivière.

Chaque sous-bassin a été équipé d'un dispositif de prélèvement qui a permis de mener des analyses durant 3 ans selon un protocole alternant les périodes de hautes et basses eaux ainsi que les périodes sèches et pluvieuses.

C'est ce dispositif qui va être réactivé et sans doute complété.

De nouveaux turbidimètres vont être acquis, cette dépense figure dans le programme Care + et est dotée d'une enveloppe de 14.000 €.

Le Symsagel engage une modélisation hydrologique dont les résultats permettront d'affiner le positionnement des points de prélèvements.

Le programme d'analyses sera adapté aux paramètres émergents et notamment aux micropolluants identifiés dans le suivi analytique des installations de production d'eau du Smael. Il prendra également en considération les éléments que pourrait solliciter l'Agence Flamande de l'Environnement.

Cette campagne d'analyses débouchera sur des opérations de limitation de ces apports de MES au cours d'eau via des Solutions Fondées sur la Nature, la poursuite des analyses prévues au programme permettra de mesurer l'efficacité de ces travaux.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-255902892-20250620-18_25-DE

Cette campagne de mesures est financée dans le cadre de Care + à hauteur de 100.000 €.

*****

Il est nécessaire de mandater une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'engager cette action.

Cette mission pilotera :

- Le positionnement des stations de suivi de l'érosion des sols
- L'élaboration du protocole de prélèvements et d'analyses
- Le suivi des sites pilotes (état initial, après travaux, 2 ans après travaux).

A plus long terme, cette AMO devra identifier les conditions de mise en œuvre d'un suivi permanent de la qualité de l'eau sur le périmètre concerné.

*****

Cette action comprend donc :

- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage évaluée à 28.000 €.
- L'achat de turbidimètres (14.000 €)
- Une campagne d'analyses (100.000 €).

Ces dépenses doivent être prises en charge par le SMAEL et sont étalées sur une durée de 4 ans.

Elles sont financées à hauteur de 60 % par le programme Care +, ce qui signifie un reste à charge de 56.800 €, soit 14.200 € par an.

*****

Il est proposé au Comité syndical :

- La passation de la consultation pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

- La passation du marché pour l'achat de turbidimètres conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;

- La passation du marché public pour la campagne d'analyses conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;

- De prévoir les crédits correspondants au budget du Syndicat ;

- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision (lancement des consultations, signatures des marchés, des avenants éventuels, ...).

27 MAI 2025

Le Président du Comité Syndical,

Jean-Claude DISSAUX